



Droit au titre de séjour VPF ?

Par **tellier**, le **13/05/2019** à **15:32**

Bonjour,

Je suis de nationalité américaine mais j'ai vécu en France quasiment toute ma vie (de mes 7 ans à mes 17ans, puis de mes 22 ans à aujourd'hui). Je suis partie étudier à l'étranger à mes 17 ans et je suis revenue à mes 22 ans faire mon Master à SciencesPo. J'ai 25 ans aujourd'hui, en France avec une APS (autorisation provisoire de séjour) que l'on m'a délivré après que mon titre de séjour étudiant ait expiré.

J'ai du mal à faire le changement de statut étudiant à salarié - refus de la direccte pour non adéquation (selon elle) entre mon diplôme et mon poste.

Du coup j'essaie de trouver d'autres solutions pour rester sur le territoire et pouvoir y travailler, la France c'est mon "chez moi", les Etats-Unis je n'y ai vécu qu'environ 6 ans dans ma vie.

Mes parents sont étrangers mais ont tous deux une carte de résidence française depuis plusieurs décennies maintenant (toujours renouvelée).

Est-ce que vous savez si du coup ce sont des attaches familiales assez fortes pour que je puisse accéder au titre de séjour VPF ? sachant que je suis encore à leur charge même si je suis majeure, que j'ai vécu avec eux toute ma vie (en France notamment) et que je n'ai pas d'attaches aux États-Unis, mes parents c'est tout ce que j'ai, je ne suis pas mariée ou autre.

Ou alors y aurait-il un autre titre de séjour que je pourrais avoir ? J'ai vécu quasi toute ma vie en France et j'ai du mal à croire que je pourrais devoir quitter le pays alors que c'est le seul pays que je "connais", que je suis parfaitement bien intégrée depuis que je suis enfant, que je compte y travailler et y faire ma vie, etc.